

Guide – Installation en France

Sommaire

[Quels documents dois-je emporter avec moi ?](#)
[J'ai besoin d'un traducteur arménien-français](#)
[Valider mon visa en ligne](#)
[Visa mineur scolarisé & Passeport Talent](#)
[S'inscrire à la sécurité sociale](#)
[Comment choisir un médecin](#)
[Comment se faire rembourser par la sécu](#)
[La mutuelle](#)
[Lexique Santé](#)
[Santé : Autres](#)
[Ouvrir un compte en banque](#)
[Les APL](#)
[Assurance responsabilité civile](#)
[Les transports](#)
[Activités culturelles](#)
[Assurance habitation](#)
[Abonnement électricité et eau](#)
[Lexique Logement](#)
[Abonnement internet & téléphone](#)
[Caution Visale ou GarantMe](#)
[Inscription administrative et pédagogique](#)
[Travailler en France, stages et impôts](#)
[Fiches villes & Welcome Desk](#)
[Autres informations utiles](#)
[Applications mobiles utiles](#)
[Que faire avant l'expiration de mon visa](#)
[Je souhaite rester en France pour travailler](#)
[Questions sur le renouvellement de mon titre de séjour](#)
[Prévoir son budget](#)
[Ambassade d'Arménie en France](#)
[J'ai besoin de refaire mon passeport](#)
[J'ai besoin d'une aide juridique](#)

Quels documents dois-je emporter avec moi ?

☐ Documents d'identité

- Carte d'identité
- Passeport
- Acte de naissance
- Permis de conduire
 - Si vous souhaitez conduire en France, vous devrez avoir une traduction officielle de votre permis en français. Vous pourrez le faire en France par un traducteur agréé.
- Documents médicaux → Prenez avec vous tous les documents médicaux que vous jugez utiles (ex: vaccinations, radios, ordonnances, etc.).

☐ Documents relatifs à vos études en France

- Attestation d'inscription dans votre établissement
- Attestation(s) de niveau de langue (DELF, IELTS, TOEFL, etc.)
- Diplômes (attestat, licence, master)
- Relevés de notes (toutes les années)
- Si vous en avez, les traductions de vos diplômes, relevés de notes, acte de naissance, etc.

❏ Documents relatifs à votre voyage

- Vos billets d'avions / trains / bus (imprimés)
- Votre itinéraire depuis l'aéroport

❏ Documents relatifs à votre installation

- La réservation de votre logement
- Les documents demandés pour l'entrée dans le logement si besoin



- ❖ Scannez ou prenez en photos vos documents importants
- ❖ Enregistrez-les dans votre cloud ou votre boîte mail (brouillon). Vous pourrez ainsi les récupérer à tout moment si besoin.
- ❖ Ne mettez aucun document important dans votre valise en check-in, gardez tous vos documents avec vous dans votre valise cabine.



J'ai besoin d'une traduction

Si vous avez besoin d'une traduction, vous pouvez contacter un traducteur agréé par la Cour d'Appel.

Vous pouvez trouver la liste sur ce [site internet](#).

- 1. Choisissez la ville que vous souhaitez (par exemple Montpellier).

Montpellier

[Accéder à la page Experts du site de la Cour d'Appel de Montpellier](#)

- 2. Cliquez sur le document intitulé Liste des Experts. Elle peut s'intituler différemment selon les villes.

 Experts Judiciaire - Liste

- 3. Les traducteurs se trouvent toujours à la lettre H du document.

H-01.09	Langues slaves, baltes, finno-ougriennes et caucasiennes.	425
H-01.09.01	Arménien.	425

- 4. Contactez le traducteur.



L'ambassade d'Arménie en France propose également un service de traduction, de légalisation et de notarisation pour certains documents.

Comment valider mon visa en ligne ?

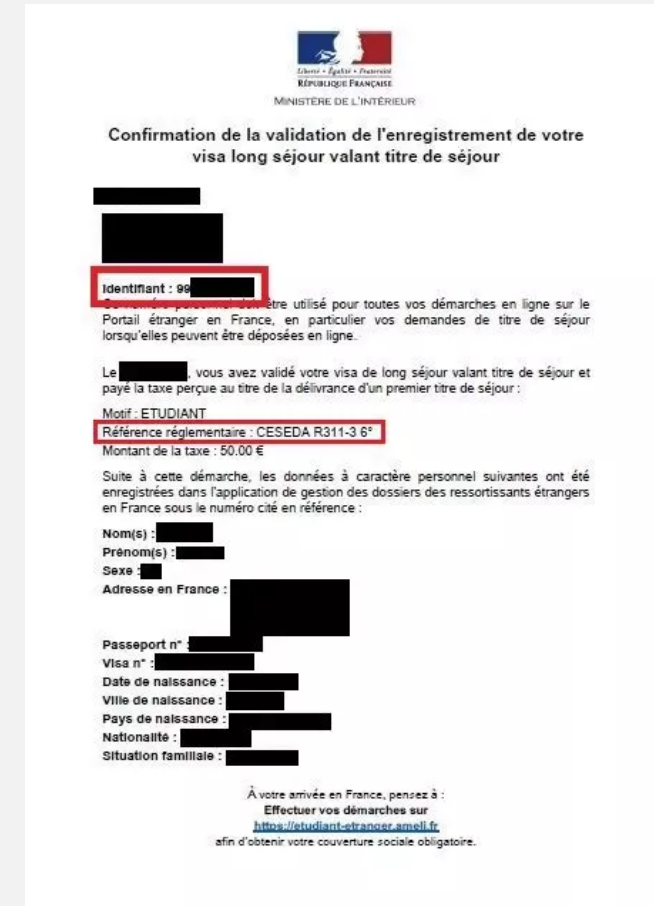
La première chose que vous devez faire à votre arrivée en France est de **valider votre visa VLS-TS** (Visa Long Séjour Valant Titre de Séjour) sur le site [ANEF](https://anef.fr). Vous avez trois mois pour le valider sans quoi vous résiderez de manière illégale en France. Les frais pour valider votre visa (timbre fiscal) sont de **50 euros**.

- Pour la question « Référence réglementaire », vous devez sélectionner R. 431-16 13.
- Pour le Passeport Talent – Chercheur, vous devez sélectionner R. 431-16 10°.

Vous recevrez dans votre compte votre « **Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour** ».

Votre numéro étranger ou identifiant est indiqué en haut du document sous le format 99XXXXXXXX. Il sert à vous identifier sur ANEF.

Une **visite médicale** dans les quatre mois après votre arrivée doit-être réalisée auprès du service de santé de votre établissement d'enseignement supérieur ([SEE](https://seef.fr)).



Document officiel du Ministère de l'Intérieur, République Française, confirmant la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour. Le document contient des informations personnelles et administratives, dont certaines sont masquées par des rectangles noirs. Les champs 'Identifiant' et 'Référence réglementaire' sont soulignés en rouge.

Identifiant : 99XXXXXXXX

Motif : ETUDIANT

Référence réglementaire : CESEDA R311-3 6°

Montant de la taxe : 50,00 €

Nom(s) : [masqué]
Prénom(s) : [masqué]
Sexe : [masqué]
Adresse en France : [masqué]

Passeport n° : [masqué]
Visa n° : [masqué]
Date de naissance : [masqué]
Ville de naissance : [masqué]
Pays de naissance : [masqué]
Nationalité : [masqué]
Situation familiale : [masqué]

À votre arrivée en France, pensez à :
Effectuer vos démarches sur <https://etudiant-etranger.anef.fr>
afin d'obtenir votre couverture sociale obligatoire.



[Comment valider votre visa ?](#)
[La FAQ ANEF](#)

Visa Mineur Scolarisé

Dans les 2 mois après votre 18^{ème} anniversaire, vous devez faire une première demande de titre de séjour directement auprès de votre préfecture (prise de rendez-vous en ligne ou par mail).

Vous recevrez un récépissé de première demande qui sera valable 6 mois. Ce récépissé ne vous permettra pas de voyager hors de France.

Passeport Talent - Chercheur

Pour un séjour de moins de 12 mois, vous disposez d'un visa valant titre de séjour, appelé VLS-TS « passeport talent – chercheur ». Il est valable un an. Dans les trois mois qui suivent votre arrivée en France, vous devez valider votre visa en ligne.

Pour un séjour de 12 mois ou plus, vous disposez dans un premier temps d'un simple visa « passeport talent-chercheur ». Il est valable trois mois et ne vaut pas titre de séjour. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée en France, vous devez demander votre carte de séjour pluriannuelle mention « passeport talent-chercheur » sur le site internet ANEF. Elle est valable pour une durée identique à celle de la convention d'accueil, dans une limite de 4 ans.



[Passeport Talent – Chercheur](#)
[EURAXESS centers](#)

Comment ouvrir un compte en banque ?

Vous aurez besoin des documents suivants :

- **Une pièce d'identité**
- **Un justificatif de domicile**
- **Un certificat de scolarité** ou une carte d'étudiant

Comparez les offres de différentes banques. Les coûts de la carte de retrait, des virements internationaux et des retraits d'argent à l'étranger peuvent sensiblement varier d'un établissement à l'autre.

Vous pouvez également souscrire à une **banque en ligne** (Revolut, N26, Boursobank, HelloBank, Fortuneo, etc.)



[Ouvrir un compte bancaire](#)

S'affilier à la sécurité sociale

Les étudiants étrangers doivent s'inscrire à la sécurité sociale dès leur arrivée en France sur ce [site internet](#).

Vous aurez besoin de présenter les documents suivants pour obtenir vos droits provisoires. Vous obtiendrez un numéro d'identifiant d'attente (NIA) qui indique que votre identité est en cours de vérification :

- **Certificat de scolarité**
- **Passeport**
- **Votre Visa (VLS-TS)**

Vous devrez ajouter les documents suivants à votre demande une fois que vous les aurez obtenus :

- Votre **acte de naissance original + sa traduction assermentée en français**
- La **confirmation de validation de votre VLS-TS**
- Le **RIB** de votre banque française



Vidéo [Comment s'affilier à la sécurité sociale](#)

Vidéo [Comment fonctionne l'assurance maladie](#)

Vidéo [Tout ce qu'il faut savoir sur l'assurance maladie](#)

[FAQ Assurance Maladie](#)

[Assistance Assurance Maladie](#)

[La couverture santé pour les étudiants internationaux](#)



Comment se créer un compte Ameli ?

Avec une carte Vitale

- Allez sur <https://assure.ameli.fr> et préparez votre RIB (celui déjà transmis à votre caisse d'assurance maladie) et votre carte Vitale puis cliquez sur « Créer un compte ».
- Renseignez les informations demandées puis validez la création de votre compte en cliquant sur le lien reçu par mail.

Sans carte Vitale

- Contactez votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), au 3646, muni d'un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Un conseiller pourra vous envoyer par SMS un code afin de vous connecter à votre compte.

Comment recevoir sa carte vitale ?

Dès réception du formulaire de demande de carte Vitale, deux solutions possibles :

Depuis le compte Ameli

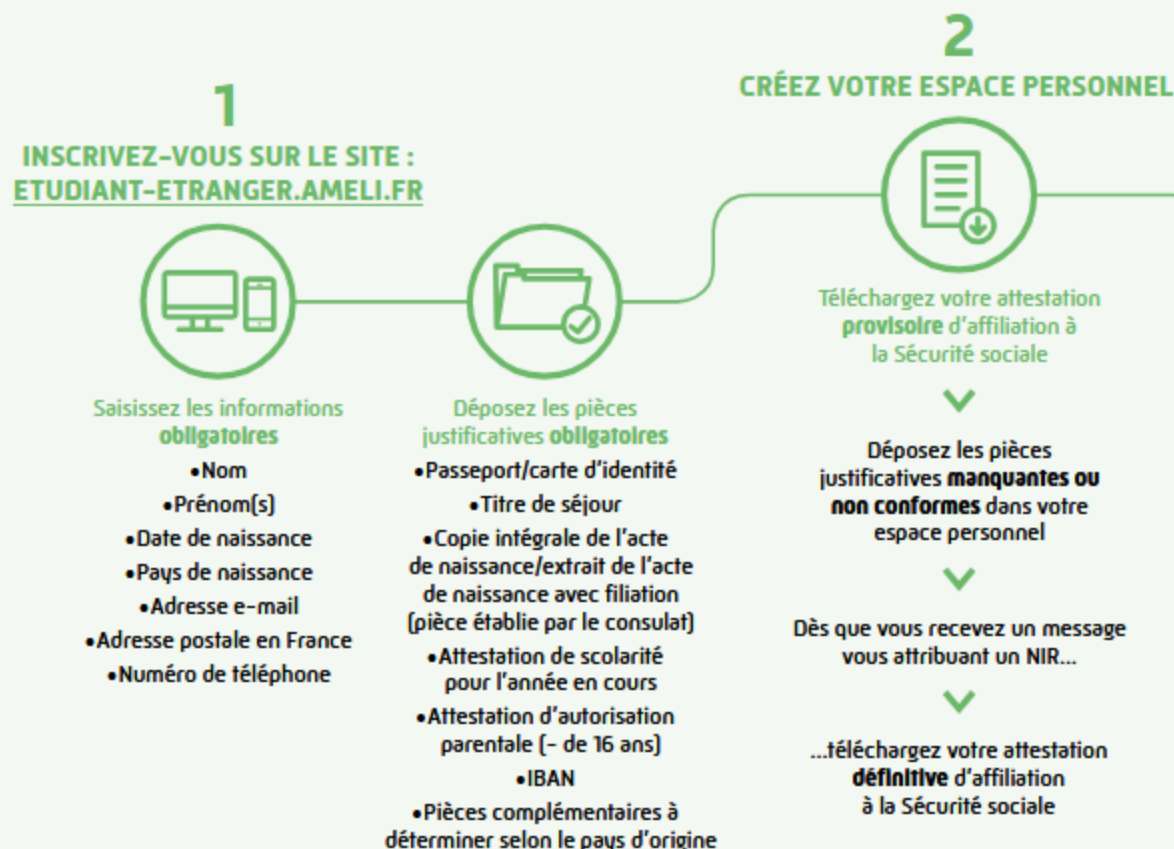
- Allez sur votre compte Ameli, dans la rubrique « Mes démarches/commander une carte Vitale ».
- Déposez votre photo et votre pièce d'identité, toutes les deux numérisées.

Par courrier

- Photocopiez votre pièce d'identité.
- Collez votre photo sur l'imprimé reçu.
- Envoyez ces 2 éléments, en utilisant l'enveloppe jointe.

MÉMO ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, suivez les démarches pour bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :



LE SITE ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant international doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet : etudiant-etranger.ameli.fr



Ce site internet dédié – disponible en français, en anglais et en espagnol – et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.

BESOIN D'AIDE ?
Consultez le tuto accessible sur etudiant-etranger.ameli.fr, rubrique [Besoin d'aide](#)



Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.
CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE.

C'est quoi un médecin traitant ?

Il se voit confier la coordination des soins pour votre suivi médical. Il est votre premier interlocuteur pour votre santé. Il vous oriente vers un spécialiste en cas de besoin. En consultant votre médecin traitant, vous rentrez dans le parcours de soins et êtes remboursé en partie par la sécurité sociale.

Pourquoi il est important d'avoir un médecin traitant ?

Si vous n'avez pas de médecin traitant, vous ne serez pas autant remboursé par la sécurité sociale car vous serez hors parcours de soin (remboursé à 30% au lieu de 70%).

Comment choisir un médecin traitant ?

Vous pouvez prendre rendez-vous sur Doctolib (site internet et application mobile). Vous pouvez filtrer par langue si par exemple vous préférez un médecin qui parle anglais.

Comment déclarer son médecin traitant ?

Si vous avez une carte vitale : votre médecin peut lui-même la déclaration si vous lui demandez.

Si vous n'avez pas encore de carte vitale : vous devrez envoyer par la poste à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) votre papier « déclaration du choix du médecin traitant » que votre médecin vous aura donné.



[Médecin traitant](#)

Qu'est ce qu'un médecin conventionné?

Lorsque vous prenez rendez-vous chez un médecin, vérifiez bien si celui-ci est conventionné et pour quel secteur car le remboursement par la sécurité sociale ne sera pas le même.

Conventionné secteur 1 : Le médecin applique les tarifs de la sécurité sociale (30 euros pour une consultation classique), sans dépassement d'honoraire.

Conventionné secteur 2 : Le médecin applique ses propres tarifs. Ce qu'on appelle le dépassement d'honoraire sera donc à votre charge ou remboursé par votre mutuelle si vous en avez une (vérifiez les pourcentages de remboursement par votre mutuelle – voir la présentation sur la mutuelle).

Non conventionné ou secteur 3 : Vous n'êtes pratiquement pas remboursé par la sécurité sociale (0,61 euros). La consultation sera donc à votre charge.



Le **dépassement d'honoraire** correspond à la **pratique par un médecin d'un tarif supérieur au tarif conventionnel fixé par la sécurité sociale**, entraînant une charge financière supplémentaire pour le patient.



Qu'est ce que rembourse la sécurité sociale ?

La sécurité sociale rembourse **70% du tarif de base de remboursement (BR).**

- ❖ Pour une consultation classique chez le médecin le tarif est fixé à 30 euros.
- ❖ La sécurité sociale remboursera 70% de ce montant soit 21 euros.
- ❖ A cela est déduit, la **participation du patient de 2 euros.**
- ❖ Vous recevrez donc 19 euros de remboursement par la sécurité sociale.

Si vous souhaitez être remboursé pour le reste, vous devrez souscrire à une mutuelle.



Comment se faire rembourser par la sécurité sociale ?

Si vous avez une carte vitale : vous serez directement remboursé, vous n'aurez rien à faire.

Si vous n'avez pas encore de carte vitale : après paiement, votre médecin vous fournira une feuille de soin que vous devrez envoyer à votre CPAM (complétée et signée). Vous recevrez ensuite le remboursement sur votre compte en banque.

Si vous avez une mutuelle :

- Si la télétransmission est activée, la mutuelle sera généralement informée automatiquement et procédera au remboursement dans un délai de 2 à 7 jours après celui de la Sécurité Sociale.
- Si vous avez choisi de ne pas activer la télétransmission, vous devrez envoyer à votre mutuelle le relevé de remboursement CPAM, accompagné des justificatifs originaux (factures, attestations de paiement, etc.).
- Pour les soins non pris en charge par la CPAM, il faut envoyer directement la facture acquittée à votre mutuelle via leur site ou par courrier



Sans ordonnance, les médicaments ou autre frais médicaux ne sont pas remboursés.



Si vous voulez consulter un spécialiste (ex: Dermatologue) tu dois d'abord avoir une ordonnance de ton médecin, exception pour le dentiste, le gynécologue et l'ophtalmologue.

La mutuelle

Comme vous avez compris, si vous souhaitez être totalement remboursé pour vos frais médicaux vous devrez souscrire à une mutuelle.

Vous pouvez adhérer à la complémentaire santé de votre choix ou une mutuelle spécialisée pour les étudiants comme la [LMDE](#), la [Smeno](#), la [SMERRA](#), [HEYME](#), etc.

Les remboursements varient selon les contrats et selon la complémentaire santé choisie. Elles remboursent en partie ou en totalité les dépenses non prises en charge par l'Assurance Maladie. Vérifiez donc bien ce qui est remboursé par votre mutuelle et à quel taux.

La prise en charge est **exprimée en pourcentage** du tarif de convention :

100 % BR : couvre uniquement le ticket modérateur

200 % BR ou plus : peut couvrir les dépassements d'honoraires

Exemple

- ❖ Votre consultation chez un dermatologue coûte 70 euros.
- ❖ La base de remboursement (BR) pour ce type de consultation est de 23 euros. La sécurité sociale rembourse donc 70% de 23 euros = 16 euros (-2 euros à la charge du patient).
- ❖ Si votre mutuelle rembourse 100% BR, elle vous remboursera le ticket modérateur soit 7 euros.
- ❖ Si elle vous rembourse à 200 %, ticket modérateur (7 euros) + 23 euros .
- ❖ Si elle vous rembourse à 300 %, ticket modérateur (7 euros) + 46 euros (2x23).



La sécu (sécurité sociale) : La sécurité sociale est une institution publique qui regroupe divers organismes chargés de protéger les citoyens contre les risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès, accidents du travail).

Assurance maladie (Ameli) : Au sein de la Sécurité sociale, l'Assurance Maladie gère les branches maladie et accidents du travail.

Carte vitale : Votre carte Vitale contient tous les renseignements nécessaires au remboursement de vos frais de santé. En la présentant à votre médecin, vous avez ainsi l'assurance de recevoir un remboursement en une semaine, sans avoir besoin d'envoyer de feuille de soins.

Médecin traitant : Le médecin traitant est le professionnel de santé référent chargé de coordonner l'ensemble des soins d'un patient, d'assurer le suivi médical, de centraliser les avis des autres professionnels et de gérer le parcours de soins dans le cadre du système de santé français.

Feuille de soins : La feuille de soins est un document officiel, qu'il soit sous format papier ou électronique, utilisé pour justifier les dépenses médicales auprès de l'Assurance Maladie en France. Elle sert de preuve pour un acte médical accompli et permet d'obtenir le remboursement des frais engagés lors d'une consultation ou d'un acte de soins.

Ordonnance : L'ordonnance médicale sert à obtenir la délivrance de certains médicaments ou à bénéficier de l'accomplissement de certains actes ou examens médicaux.

[Ticket modérateur](#) : Le ticket modérateur est la part des dépenses de santé restant à la charge de l'assuré après le remboursement de la Sécurité sociale.

[Tiers payant](#) : Le tiers payant est un dispositif permettant à l'assuré de ne pas avancer les frais de santé lorsque ceux-ci sont pris en charge par la Sécurité sociale et sa mutuelle, le professionnel de santé étant payé directement par l'organisme.

[Dépassement d'honoraires](#) : Le dépassement d'honoraires correspond à la pratique par un médecin d'un tarif supérieur au tarif conventionnel fixé par la sécurité sociale, entraînant une charge financière supplémentaire pour le patient.

[Hors parcours](#) : Être hors parcours de soins signifie consulter un médecin sans passer au préalable par votre médecin traitant, ce qui entraîne une réduction du taux de remboursement par la Sécurité sociale, généralement de 70 % à 30 %, et peut également limiter la prise en charge par votre mutuelle.

[Parcours de soin](#) : Le parcours de soin est l'ensemble des soins médicaux dont vous bénéficiez pour une maladie ou un problème de santé.

[CPAM](#) : La CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) est un organisme de droit privé chargé d'assurer une mission de service public dans le cadre du système de santé en France. Elle fait partie de la branche maladie de la Sécurité sociale, dont elle est une sous-branche, et est rattachée à la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Il joue le rôle d'intermédiaire de proximité entre les assurés et l'Assurance maladie.

Les numéros d'urgence

112, numéro européen d'urgence

114, urgences par SMS (pour personne sourdes ou malentendantes)

15, numéro du SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)

18, numéro des pompiers

36 24, numéro d'urgence pour qu'un médecin se déplace chez vous si vous êtes trop malade pour bouger. C'est un service qui est valable 7j/7 et 24h/24.

Les Services universitaires de santé étudiante (SSE)

Votre université aura très certainement un bureau de Services universitaires de santé étudiante qui est là **pour vous aider concernant toute question médicale ou de prévention**. Si vous souffrez **d'endométriose ou d'un handicap** et avez besoin **d'aménagement pour votre emploi du temps**, le SEE doit être votre premier contact. Ils peuvent aussi vous aider pour trouver les aides médicales qui vous conviennent (**aide psychologique, santé sexuelle, etc.**). Si vous ne savez pas vers qui vous tourner pour une question médicale, vous pouvez aller les voir.

Le SAMU : Le SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) est un service public chargé de répondre aux urgences médicales en assurant le transport vers l'hôpital en ambulance.

Les Urgences : Les urgences hospitalières sont des services spécialisés qui assurent la prise en charge immédiate.

Pharmacie de garde : La pharmacie de garde permet d'assurer un service continu en dehors des heures normales d'ouverture, notamment les dimanches, jours fériés et nuits, afin de garantir l'accès aux médicaments.

Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

La CEAM est une carte individuelle, gratuite et valable jusqu'à 2 ans, permettant de bénéficier des soins de santé publics lors de déplacements dans l'UE, la Suisse, le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège.



[Commander sa CEAM](#)

Contraception, dépistage, avortement, etc.

[Planning familial](#)

[Question sexualité](#)

[Sécurité Sociale](#)



Besoin d'être écouté ou de voir un psychologue

Contactez votre [SEE](#)

Contactez votre [BAPU](#) (Bureau d'aide psychologique universitaire)

[Santé Psy Etudiant](#)

Associations APASO, ACCA, Nightline, etc. Certaines proposent des séances en anglais.

L'assurance habitation

En souscrivant à une assurance habitation, au moins pour les risques locatifs (minimum exigé), vous serez assuré contre les dommages résultants d'un incendie, d'une explosion ou d'un dégât des eaux.

L'assurance habitation est obligatoire pour pouvoir signer un contrat de location.

Vous pouvez souscrire auprès de compagnies d'assurance ([ADH](#), [MACIF](#), [SMENO](#), [AXA](#), [MAAF](#), [MAE](#), [Direct Assurance](#), etc.) ou de votre banque.

De nombreuses compagnies d'assurance **combinent mutuelle, assurance responsabilité civile et assurance habitation.**

Utilisez des comparateurs en ligne comme [lelynx.fr](#) ou [selectra.info](#) pour comparer les différentes offres et choisir celle qui vous convient le mieux.



[Assurer son logement](#)

Caution Visale ou GarantMe

La **garantie Visale** est **gratuite** et pour les **étudiants de 18 à 30 ans**.

Vous aurez toutefois besoin d'avoir déjà obtenu votre visa pour la demander.

Vous devez souscrire avant la signature de votre bail.

Si vous avez plus de 30 ans ou que votre propriétaire n'accepte pas la garantie Visale, vous pouvez utiliser la garantie **Garantme** (payante).



[Visale](#) ou [Garantme](#)

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Garantme

Vous déménagez

Pensez à indiquer votre changement d'adresse (électricité, courrier, etc.)



[Conseils déménagement](#)

Forfait internet et téléphone

Voici quelques opérateurs internet et téléphonie : Bouygues, SFR, Orange, Free, etc.

La plupart des opérateurs font des offres Box internet + Forfait téléphone. Utilisez un comparateur pour comparer les offres.



L'abonnement au gaz ou à l'électricité

Si vous louez un appartement dans le parc immobilier privé, c'est à vous de prendre un abonnement à l'électricité et/ou au gaz. Il existe plusieurs fournisseurs d'énergie en France : certains sont des fournisseurs historiques (EDF, ENGIE), d'autres sont apparus plus récemment depuis l'ouverture du marché à la concurrence (Direct Energie, Total Spring, Eni, Planète Oui ...). N'hésitez pas à comparer leurs offres.

Il est conseillé de souscrire **2 semaines en avance à votre abonnement d'électricité**. Vous aurez besoin des documents suivants :

- ❖ Votre date d'emménagement
- ❖ Votre RIB, pour mettre en place votre mensualisation
- ❖ Le nom de l'ancien occupant, le numéro de matricule du compteur ou le numéro de PRM et/ou de PCE du nouveau logement
- ❖ Le relevé des compteurs d'électricité et de gaz du futur logement, sauf si celui-ci est équipé de compteurs communicants (Linky). Dans ce cas, les relevés sont transmis automatiquement.



Discutez avec votre propriétaire qui pourra répondre à vos questions.

L'abonnement eau

Dans la très grande majorité des cas, vous n'aurez pas à souscrire à un abonnement. Votre facture d'eau est comprise dans vos charges locatives.

Lexique Logement

[Le contrat de location ou Bail](#) : Document contractuel établissant les responsabilités du loueur et du locataire.

[Le garant](#) : Personne physique ou morale s'engageant à payer le loyer en cas de défaillance du locataire.

[Le dépôt de garantie ou Caution](#) : Montant demandé à l'entrée dans les lieux visant à couvrir les éventuelles dégradations, souvent équivalent à un mois de loyer (restituable au départ sous conditions).

[Assurance Habitation](#) : Assurance à souscrire auprès d'une banque ou d'un organisme d'assurance et qui vous couvre en cas de dégât des eaux, incendie, vols, etc.

[Le préavis](#) : Délai de prévenance auquel on doit se conformer pour quitter son logement (1 à 3 mois).

[Les charges](#) : Ce sont des dépenses dues par le locataire, mais initialement payées par le propriétaire (ou l'agence immobilière). Le propriétaire (ou l'agence immobilière) se fait rembourser ces dépenses par le locataire.

[Justificatif de domicile](#) : Un justificatif de domicile est un document officiel attestant de l'adresse de résidence d'une personne, comportant son nom, prénom, adresse et une date d'émission récente (moins de trois mois). Il sert à prouver la résidence lors de démarches administratives. (ex : facture d'électricité, quittance de loyer, etc.)

[Etat des lieux d'entrée](#) : C'est un document qui décrit l'état du logement et de ses équipements à l'entrée dans les lieux du locataire. Il est joint au bail et doit être fait lors de la remise des clés du logement au locataire. Vous devez garder une copie de ce document.

[Etat des lieux de sortie](#) : C'est un document qui décrit l'état du logement et de ses équipements lorsque le locataire quitte définitivement le logement. Il doit être fait lors de la remise des clés du logement au propriétaire ou à son représentant. Vous devez garder une copie de ce document.

[Quittance de loyer](#) : La quittance de loyer est un document remis par le propriétaire au locataire attestant que ce dernier a payé intégralement le loyer et les charges pour une période donnée, en détaillant les sommes versées. Ce document est obligatoire.

Demander les APL

En tant qu'étudiant étranger, vous pouvez demander les [APL de la CAF](#) (Aide financière pour le logement) si votre logement est conventionné. Pour savoir si votre logement est conventionné, contactez votre propriétaire.

Le service « Welcome desk » de votre université peut souvent vous aider à remplir votre dossier.

❑ Documents nécessaires

- RIB de votre banque française
- Votre contrat de location (bail)
- Attestation de loyer ([Cerfa n°10842*07](#)) **complétée par le propriétaire du logement**
- Une preuve de vos revenus sur les deux dernières années : avis d'imposition
- Votre passeport
- Votre extrait d'acte de naissance avec une traduction certifiée en français
- Votre titre de séjour ou VLS-TS



⚠ ATTENTION ⚠

- Vous ne devez pas avoir de lien de parenté avec la personne qui vous loue ou sous-loue votre logement.
- Vous devez obligatoirement être titulaire du bail pour pouvoir demander une aide au logement, à moins d'être mineur : le bail peut alors être au nom des parents qui se portent garants.
- Si vous vivez en colocation, votre colocataire doit obligatoirement effectuer sa demande d'APL en même temps que vous, sous peine de voir votre dossier refusé.
- Vous devez résider au moins 8 mois dans votre logement.
- Si votre famille réside en France et bénéficie déjà d'aides au logement, ces prestations peuvent lui être retirées si vous faites une demande de votre côté.

L'assurance responsabilité civile

L'assurance **responsabilité civile** vous **protège financièrement** contre les **dommages involontaires** causés à des tiers, qu'ils soient matériels, corporels ou immatériels, en prenant en charge leur **indemnisation**.

Elle est **obligatoire pour étudier dans un établissement d'enseignement supérieur français**. Un nombre important de compagnies d'assurance **combinent mutuelle, assurance responsabilité civile et assurance habitation**.

La plupart des agences proposent des assurances spéciales pour les étudiants avec des tarifs préférentiels.

Utiliser un comparateur d'assurance pour choisir l'offre qui vous convient le mieux comme *lelynx.fr* ou *selectra.info*



L'inscription administrative et pédagogique

- **Inscription administrative** : Vous permet d'être inscrit définitivement au sein de votre université
 1. Payez la [CVEC](#) en ligne (105 euros)
 2. Faites votre inscription administrative sur la plateforme de votre université
 3. Ajoutez vos documents
 4. Payez vos frais de scolarité
 5. Vous recevrez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante
- **Inscription pédagogique** : Vous permet de choisir les cours que vous voulez suivre. Elle se fait en ligne sur la plateforme de votre université.
-  Certaines universités vous demanderons une traduction de diplôme faite par un traducteur **français**.
-  **Les boursiers du gouvernement français sont exemptés de payer la CVEC et les droits d'inscription**
-  [CVEC](#) et [Payer la CVEC](#)



Payer en ligne

Pour vous acquitter de votre CVEC depuis votre ordinateur ou votre smartphone utilisez votre carte bancaire. Si vous ne disposez pas d'une carte bancaire, vous pouvez utiliser celle d'une autre personne.

Les différents services dans les universités

- ❖ Le **service de la scolarité** organise et gère tous les aspects administratifs liés à la vie étudiante, tels que **les démarches d'inscription, le transfert de dossier, l'annulation d'inscription, le remboursement et l'accompagnement dans la planification du parcours académique.**
- ❖ Le **secrétariat pédagogique** est responsable de la gestion des dispositifs de formation, du traitement administratif des étudiants, et du suivi des parcours, avec des équipes spécifiques pour chaque section (Licences, Masters).
- ❖ Le **service des Relations Internationales (RI)** a pour mission principale de favoriser la coopération internationale, la mobilité étudiante et enseignante, ainsi que la gestion de projets et de partenariats à l'échelle mondiale.
- ❖ Le **BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle)** ou **SIO-IP (Service d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle)** est un service universitaire qui diffuse des offres de stages et d'emplois, accompagne les étudiants dans leur recherche et prépare à l'insertion professionnelle en proposant des conseils, des formations et des entretiens individuels.



- ❖ BDE : Le **BDE (Bureau des Étudiants)** est une association qui anime la vie étudiante, organise des événements et représente les étudiants pour améliorer leur expérience sur le campus, tout en assurant un lien avec l'administration.
- ❖ BDA : Le **Bureau des Arts (BDA)** a pour objectif de promouvoir les arts sur le campus, en organisant des événements culturels, sorties, et festivals.
- ❖ La plupart des universités proposent les services **d'assistants sociaux**, tenus au secret professionnel, qui aident les étudiants connaissant des **difficultés sociales, familiales ou personnelles**. Ils accompagnent les projets d'études, informent les étudiants sur les services du CROUS et/ou les dirigent vers divers organismes extérieurs (CAF, BAPU, services sociaux).
- ❖ Le **Parlement étudiant** ou **Bureaux de la vie étudiante (BVE)** est une instance participative créée dans plusieurs universités françaises, dont l'objectif principal est **d'inclure activement les étudiants dans les décisions concernant leur vie universitaire**. Des étudiants sont également élus pour siéger au conseil d'administration, au conseil scientifique et autres commissions pour représenter les étudiants.
- ❖ Certaines universités ont un bureau d'aide à la réussite qui propose mentorat, tutorat, etc.
- ❖ Vous pouvez également rejoindre les associations étudiantes de votre université / école.
- ❖ Certaines universités proposent des aides au voyage pour une mobilité étudiante.

Travailler en France, stages et impôts

En tant qu'étudiant étranger, vous pouvez travailler jusqu'à **964h/an**. Les stages ne sont pas inclus dans le décompte des 964H/an de travail autorisées. Si votre stage dure plus de 2 mois, il doit obligatoirement être rémunéré.

Il existe plusieurs type de contrats en France :

- ❖ **CDI** (contrat à durée indéterminée) : Contrat sans limitation de durée
- ❖ **CDD** (contrat à durée déterminée) : Contrat pour une durée limité (par exemple pour un ou deux ans)

SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) : Le Smic correspond au salaire horaire minimum légal.

Salaire Brut : Salaire avant la déduction des [cotisations salariales](#)

Salaire Net : Salaire après la déduction des cotisations salariales (ce que vous recevez réellement sur votre compte en banque)

Smic	Montant brut	Montant net (déduction des cotisations salariales)
Smic horaire	11,88 €	9,40 €
Smic mensuel	1 801,80 €	1 426,30 €
Smic annuel	21 621,60 €	17 115,69 €



Si vous travailler en France, vous devrez déclarer vos revenus pour les [impôts](#).



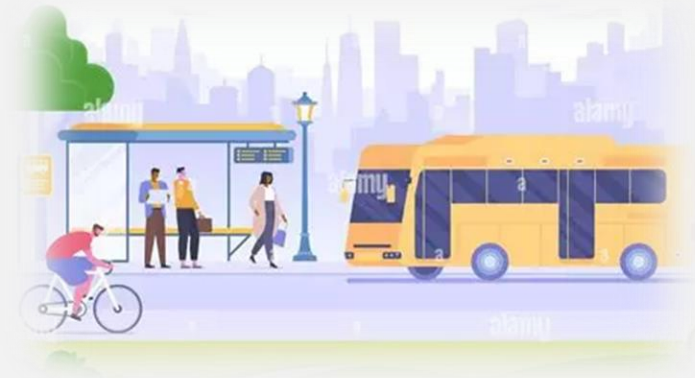
[Contrats de travail](#)
[Ministère du travail](#)
[Simulateur salaire](#)

Les transports en commun

La plupart des villes proposent des **abonnements au mois ou à l'année**. Des **tarifs réduits étudiants** sont également proposés.

Exemple : Paris : Pass Imagin'R → [Guide Comment souscrire](#)

Lyon : [TCL](#)



Beaucoup de villes françaises ont également des abonnements pour les **vélos publics** (vélib' pour Paris, Vélo'v pour Lyon)

Pensez également aux bus, les prix restent bas même à la dernière minute et restent confortables (Ouibus, Flixbus, etc.). Vous pouvez utiliser des comparateurs comme Comparabus.

Les transports

[Voyager en France](#)

[Carte Aventure jeune de la SNCF](#)

[TGV Max Jeune](#)

[Blabacar](#) : Covoiturage

[Ouigo](#) : TGV Low Cost

[Interail](#) : pass pour voyager en train en Europe

[Troc des trains](#) : revente de billets de train

Lexique

SNCF : Nom de la compagnie de trains nationale

TGV : Train à Grande Vitesse (train le plus rapide)

TER : Train express régional (train dans la même région)

Intercités : Train pour moyenne distance

[Billets prem's](#) : Les billets de train Prem's permettent de bénéficier de tarifs réduits sur des titres de transport pris à l'avance

Activités culturelles

- La plupart des musées et autres lieux culturels offrent des **tarifs réduits étudiants**, certains offrent même la gratuité.
- La plupart des musées sont gratuits pour les **moins de 26 ans**.
- Le [1^{er} dimanche du mois](#) de nombreux musées sont gratuits.
- Un dimanche par mois, les Champs-Élysées et le centre de Paris sont [réservés aux piétons](#).
- De nombreux magasins proposent des offres réservés aux étudiants.
- Des activités culturelles sont proposées par votre universités, vous pouvez contacter votre BDE ou BDA.



[Pass Jeune été Paris](#)

[Carte Européenne](#)

[Les journées du patrimoine](#)



Fiches Villes

Campus France a créé des Fiches Villes pour vous aider à vous installer en France selon votre ville :

- **Les services d'accueil pour les étudiants internationaux (welcome desk)**
- Le logement
- Les transports
- Les formalités administratives à l'arrivée
- La vie quotidienne (banque, santé, travail/stages etc.)
- La vie sociale, les activités touristiques et culturelles
- L'échange et le partage avec la communauté des alumni



[Fiches Villes CF](#)



La carte interactive Campus France

- Cliquez sur la région puis sur la ville dans laquelle vous allez vivre
- Découvrez les structures d'accueil qui peuvent vous aider pour votre installation en France



[La carte](#)





LYON



Les services d'accueil à Lyon

Différents dispositifs sont mis en place dans votre ville pour bien vous accueillir.

Ces dispositifs, mis en place dans le cadre de partenariats, vous accompagnent dans vos démarches et vous guident à votre arrivée.

Structure d'accueil

STUDENTS WELCOME DESK 2025



La ComUE Université de Lyon et ses partenaires s'associent pour accompagner les étudiants internationaux à leur arrivée à Lyon et à Saint-Étienne, afin de bien démarrer l'année universitaire et faciliter leur intégration sur le territoire.

Tous les ans, les équipes du Students Welcome Desk informent et orientent ainsi les étudiants dans toutes les démarches administratives de rentrée, notamment sur le titre de séjour et également sur tous les dispositifs d'aide et de soutien disponibles dans la métropole de Lyon.



QUOTIDIEN

Abonnement Internet	entre 20 et 50€ / mois
Abonnement téléphone portable	à partir de 2€ / mois
Mutuelle	20€ / mois
Entretien et hygiène	(produits ménagers, soins corps, etc.) 100€ / mois



LOGEMENT

Paris et Île de France		Province et autres régions
Loyer mensuel		
200€ à 500€	CROUS	150€ à 450€
500€ à 900€	Résidences privées	280€ à 600€
500€ à 1 100€	Studio chez un particulier	350€ à ou 800€
Assurance multirisques habitation entre 80€ en 100€ par an		
Dépôt de garantie/Caution 1 ou 2 mois de loyer		



SCOLARITÉ ET FRAIS DE SÉJOUR

CVEC	105€ par an
Timbre fiscal à l'arrivée - validation visa	50€
Renouvellement titre de séjour étudiant	75€ par an
Renouvellement titre de séjour passeport talent «chercheur»	225€ par an



TRANSPORT

Paris et Île de France		Province et autres régions
88,80€	1 carte mensuelle de transport (transport urbain : bus, tram, métro)	20€ à 35€
374,40€ par an	1 carte annuelle	250€ à 300€
1 vélo municipal environ 10€ par mois Les tarifs varient en fonction des villes		
La carte Avantage Jeune 12-27 ans SNCF* 49€ / an		
*Cette carte accessible à tous jusqu'à 27 ans inclus des réductions sur tous les billets de train en France.		



LOISIRS

Paris et Île de France		Province et autres régions
environ 9,30€	1 entrée au cinéma*	à partir de 8€
5€ et 15€	1 entrée au musée*	entre 5€ et 13€
3,50€ / 2€ (tarif réduit)	1 entrée à la piscine*	entre 1,90€ et 3€
1 place de théâtre* à partir de 10€		
*Vous aurez souvent accès à des réductions et à des tarifs spéciaux sur présentation de votre carte étudiant ou simplement si vous avez moins de 26 ans..		



Prévoir son budget

Applications utiles à avoir sur son téléphone

Transports

- Bonjour RATP (transport en commun pour la région parisienne)
- Citymapper (transports en commun)
- Autre appli de transports en commun selon votre ville
- Ouigo (application de la SNCF pour leurs trains low-cost)
- Blablacar (covoiturage et bus)
- SNCF Connect (appli de la SNCF)
- Flixbus ou autre appli de compagnie de bus
- Omio ou 12go (ou autre comparateur pour les bus, avions, trains)



Argent/paiements

- [Izly](#) (pour payer dans les restaurants universitaires)
- L'application de votre banque française
- CAF mon compte (si vous touchez les APL)
- Tricount (faire les comptes entre amis)
- Lydia (remboursement entre amis)
- Wero (transfert d'argent)
- Appli de ta compagnie d'électricité

Santé

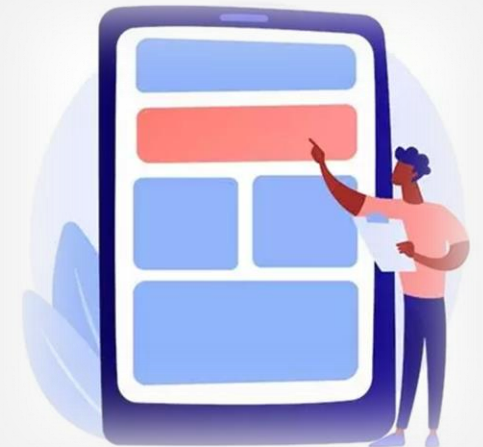
- Doctolib (pour prendre rendez-vous avec un médecin)
- Ameli (sécurité sociale)
- Mon espace santé (sécurité sociale)
- Application de ta mutuelle si tu en as une

Autre

- CinéTime ou AlloCiné pour le cinéma
- Too Good To Go (antigaspillage alimentaire)
- Application de reservation de logement tels que Airbnb, booking, abritel, gites de France
- Le bon coin : equivalent à List.am, vente de particulier à particulier
- Vinted : vente de vêtements entre particuliers
- Application de taxi (Uber, Lyft, etc.)
- Application de votre supermarché pour votre carte de fidélité
- Mondial relay : envoi de colis
- Appli de ta compagnie de forfait de téléphone
- Visorando : si tu aimes faire de la Randonnée (ou Wikiloc, AllTrails, komoot, etc.)

Sites et pages internet utiles

- [Site Etudiants.Gouv](#)
- [Mes services étudiants](#)
- [1 jeune 1 solution](#)
- [Site Jeunes gouv](#)
- [Maison des étudiants - Paris](#)



Autres informations utiles

[Numéros d'appel d'urgence](#)

[Carte des restaurants universitaires](#)

[La poste](#)

La poste est le service postale français. Ils proposent un service d'envoi de courrier en ligne si nécessaire.

[Faire du sport à l'université](#)

Vous souhaitez faire du sport ? La plupart des universités ont un Bureau des Sports (BDS) ou un Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS). Ils vous permettent de faire du sport gratuitement ou à prix réduit sur votre campus.

[Bibliothèque universitaire \(BU\)](#)

La plupart des universités possède une bibliothèque universitaire si vous souhaitez étudier. La plupart sont ouvertes le week-end et le soir. La [BPI](#) est également une option pour les étudiants sur Paris.

Les bibliothèques municipales sont également gratuites et vous pouvez y étudier ou emprunter des livres.

[UCPA](#)

Tu aimes faire du sport ? UCPA propose des séjours pour les adultes pour pratiquer des activités sportives (plongée, parapente, surf, etc.). Ils proposent des tarifs préférentiels pour les étudiants.

Vous avez besoin d'aide juridique

Consulter les sites internet du :

- [Ministère de la justice](#)
- [Défenseur des droits](#)

Des associations telles que [La Cimade](#) ou [Gisti](#) proposent également des aides.

Buddy System

Le Buddy System est un dispositif en faveur de la mobilité conçu par ESN France - réseau associatif étudiant spécialiste de la mobilité. Il propose un **programme de parrainage** via une plateforme en ligne qui associe des **étudiants internationaux et des étudiants locaux**.

Certaines universités ont leurs propres réseaux. Vous pouvez vous renseigner auprès du service des relations internationales de votre établissement.



Que dois-je faire avant que mon visa expire ?

- **Vous devez continuer vos études en France**

4 à 2 mois avant la fin de votre visa, vous devez faire une demande de titre de séjour sur le [site internet ANEF](#)

→ Je demande ou renouvelle un titre de séjour

Exemple : Si votre visa se termine le 15 août, vous devez faire votre demande entre le 15 avril et le 15 juin

- **Vous terminez vos études et vous souhaitez continuer à vivre en France**

4 à 2 mois avant la fin de votre permis de séjour, vous devez faire une demande de titre de séjour.

- Vous n'avez pas encore trouvé de travail mais vous souhaitez rester en France pour en chercher un

→ **Carte de séjour - Recherche d'emploi/création d'entreprise**

- Vous avez trouvé un travail → **Carte de séjour salarié ou travailleur temporaire**

- Vous avez trouvé un travail et vous recevrez une rémunération brute annuelle supérieure ou égale à 42 406 €

→ [Passeport Talent](#)

**Votre demande doit se faire auprès de votre préfecture, les informations sont disponibles sur leur site internet.
Pour le passeport talent, vous devez faire la demande directement sur le site internet ANEF.**

Mon visa expire bientôt mais je n'ai toujours pas reçu mon nouveau titre de séjour

Si vous avez reçu :

- Une attestation de prolongation d'instruction (ADP)
- Ou une attestation de décision favorable (ADF)

Vous pouvez traverser les frontières de l'espace Schengen même si votre VLS-TS a expiré.

Vous devrez dans ce cas présenter votre VLS-TS (même expiré) et votre ADP/ADF au poste frontière.



Ne faites pas d'escale dans un autre pays de l'espace Schengen. Prenez un vol direct Arménie – France.

Imprimez votre attestation et ayez sur vous tout document nécessaire (certificat de scolarité, contrat de location, etc.)

Mon ADP arrive à expiration et je n'ai toujours pas reçu mon nouveau titre de séjour

Normalement, vous recevrez une prolongation de votre attestation avant son expiration.

Si votre attestation a expiré, vous devrez contacter votre préfecture pour demander une nouvelle attestation.

Mon passeport expire bientôt

Vous pouvez renouveler votre passeport à l'ambassade d'Arménie en France. Il est d'ailleurs conseillé de vous inscrire sur leur liste consulaire.

L'ambassade propose aussi la [traduction et la légalisation](#) de documents officiels en arménien ou en français.

Je suis déjà rentré en Arménie et on me demande un code e-photo pour ma demande de titre de séjour



Si vous êtes déjà rentré en Arménie, vous pouvez utiliser l'application [Smartphone ID](#)

J'ai changé d'adresse

Vous pouvez déclarer un changement d'adresse sur ANEF en sélectionnant « Je déclare un changement de situation » puis en sélectionnant « Je déclare un changement de situation (Domicile) ».

La déclaration d'un changement de domicile n'est pas obligatoire pour des titres de séjour dont la durée de validité est inférieure à 1 an.

J'ai perdu ou me suis fait voler mon titre de séjour

Pour demander un duplicata de titre de séjour, vous devez déclarer la perte ou le vol de votre document sur le site ANEF. Vous devez sélectionner « Je déclare un changement de situation » puis « Je signale la perte, le vol ou la détérioration de mon titre de séjour ».

Après votre déclaration de vol, perte ou détérioration, si votre titre de séjour expire dans moins de 90 jours, vous serez automatiquement orienté pour le renouvellement de votre titre de séjour.



[FAQ ANEF](#)

France Alumni

Inscrivez-vous sur la plateforme [France Alumni](#) : le **réseau des anciens étudiants de l'enseignement supérieur français**, avec plus de 470 000 membres dans plus de 100 pays. Ce réseau vous permettra de :

- Garder contact avec les étudiants grâce à **l'annuaire France Alumni**
- Multiplier les **opportunités professionnels** avec l'onglet carrières
- Echanger sur des groupes de discussions thématiques
- **Rester connecté avec la France** grâce aux actualités et à l'agenda culturel

En Arménie, une section locale de ce réseau a été établie en 2015 et regroupe actuellement plus de 300 membres.

Votre université ou école aura très certainement aussi une plateforme pour ses alumni afin de garder le lien et créer des opportunités professionnelles.

